Sommaire inversé

	Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE									
	(Remplissez la case lorsque concerné)									
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations				
Code de l'environnement	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)	CERFA	1_CERFA/ CERFA	Fichier n°1- 58-NORDEX-Portes du Nivernais-1-CERFA	1-16 (doc) 1-17 (PDF)	Le CERFA inclut la partie de la « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour la demande d'autorisation unique »				
	Procédés fabrications (art.4	AU-1	3_Descr-Demande-	Fichier n°3- 58-NORDEX-Portes	21-26 (PDF)/	«4 Notice de Présentation				

du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)		Projet /Dossier Administratif AU1- AU2	du Nivernais-3-1- DescriptionDemande (=Dossier- Admin)	19- 24 (doc)	du projet »
Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	3_Descr-Demande- Projet /Dossier Administratif	Fichier n°3- 58-NORDEX-Portes du Nivernais-3-1- DescriptionDemande (=Dossier- Admin)	9-14 (PDF)/ 7- 12 (doc) 27- 28 (PDF)/ 25-26(doc)	« 2 Capacités Technique et Financières » «5 Remise en Etat »
		AU1AU2/ PJ10	-58-NORDEX-Portes du Nivernais_PJ10_Garanties	29-30 (PDF)/ 27-28 (doc)	« 6 Constitution des Garanties Financières »
			Financières	1-10	PJ10
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	7_Docs-Code- Environnement /Carte 25000	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-1-Carte25000	1	
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 l 2° du CE</i>)	AU-4	7_Docs-Code- Environnement /Carte 2500	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-2-Carte2500	1	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	AU-5	7_Docs-Code- Environnement /Cartes1000 (x3)	Fichier n°7-58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-Carte1000 et -58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-1- Carte1000e_A0_1 et -58-NORDEX-Portes du Nivernais-7-3-2- Carte1000e_A0_2	1-4 1 1	Voir lettre de demande d'Autorisation Unique da le Dossier Administrati (Annexe 3) pour la sollicitation d'une dérogation concernant l'échelle de cette carte
Etude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)	AU-6	4_Etude-Impacts / Etude d'impacts (EIE)	Fichier n°4-58-NORDEX- PortesduNivernais-4-2-EIE	1-295	
Résumé non technique de l'étude d'impact (<i>R122-5 du CE</i>)	AU-7	4_Etude-Impacts / Résumé non technique de l'étude d'impact (EIE-RNT)	Fichier n°4- 58_NORDEX_Portes du Nivernais-4-1-EIE-RNT	1-45	

Evaluation des incidences Natura 2000 (<i>L414-4 du CE</i>)	O (<i>L414-4 du CE</i>) AU-8 Etude d'impact (EIE) Fichier n°4-58-NORDEX-PortesduNivernais-4-2-EIE		222-227(doc) 224-229(PDF)	L'évaluation des incidences Natura 2000 fait partie de l'étude d'impact (AU6)	
Etude de dangers (<i>R 512-6 I 5° du CE</i>)	AU-9	5_Etude- Dangers/Etude de dangers	Fichier n° 5-58-NORDEX- PortesduNivernais-5-1- EtudeDangers	1-75 (PDF)	Le RNTde l'EDD est un document indépendant et est nommé de la façon suivante : « Résumé Non Technique de l'Etude de Dangers AU 9.1 »

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'urbanisme	Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet: a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6- 58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	1-9 (doc)/1-10 (PDF) 15-19 (PDF)	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6-58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	20-26 (PDF)	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6-58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	27-29 (PDF)	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6 -58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	30-31	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.5	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6 -58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	32	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6 -58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	33	Cette partie est incluse dans l'annexe du document
Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.7	6_Docs-Code- Urbanisme/ Projet Architectural	Fichier n°6 -58- NORDEX- Portes du Nivernais-6- Projet Architectural	34	Cette partie est incluse dans l'annexe du document

	Pièce	Référenc e CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s	Observations
2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristique s du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoire s (Article 5 du décret)	PJ-1		Fichier n°4		
Décret n°	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311- 1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristique s (capacité de production, techniques	PJ-2		Fichier n°4		

utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)					
Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323- 11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	5_Etude-Dangers / Etude de dangers/ 3_Descr-Demande- Projet/58- Nordex_PortesduNivernais_PJ / PJ3	Fichier n°5-58-NORDEX-Portes du Nivernais-5-1-Etude Dangers	36-38 (doc)/38- 40(PDF)	L'information se trouve aussi dans la PJ3 « 58- Nordex_PortesduNivernais_PJ3 », dans la troisième partie du fichier numérique.
Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées », étude d'impact comportant les éléments mentionnés à	PJ-4		Fichier n°4		

l'article 2 de					
l'arrêté					
ministériel du					
19 février 2007					
fixant les					
conditions de					
demande et					
d'instruction					
des					
dérogations					
définies au 4°					
de l'article L.					
411-2 du code					
de					
l'environnemen					
t portant sur					
des espèces					
de faune et de					
flore sauvage					
protégées					
(Article 7 du					
décret)					
Si site					
nouveau , avis					
du propriétaire					
sur l'état dans					
lequel devra	D	8 Accords-Avis-Consultatifs /	Fichier n°8-58-NORDEX-	4.44	
être remis le	PJ-5	Avis Remise Etat Propriétaires	PortesduNivernais-8-4-	1-11	
site lors de			AvisRemiseEtatProp		
l'arrêt définitif					
de l'installation					
(R 512-6 I 7°					
du CE)					
Si site nouveau , avis					
du maire ou du		8 Accords-Avis-Consultatifs	Fichier n°8-58-NORDEX-		
président de	PJ-6	/Avis Remise Etat Maires	PortesduNivernais-8-3-	1-3	
l'EPCI sur l'état		/Avis Remise Etat Malles	AvisRemiseEtatMairies		
dans lequel					

devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (F 512-6 l 7° du CE)					
Modalités des garanties financières (<i>R</i> 512-5° du CE)	PJ-10	3_Descr-Demande-Projet / 58- Nordex_PortesduNivernais_PJ1 0 Dossier Administratif	Fichier n°3- 58- Nordex_PortesduNivernais_PJ1 0	1-9 (doc)/1 à 10 (PDF)	Cette partie est aussi présentée dans le Dossier Administratif 29- 30 (PDF)/ 27-28 (doc) « 58-NORDEX- PortesduNivernais-3-1- DescriptionDemande (=Dossier- Admin) »

Autres pièces présentes dans le dossier

(Remplissez la case lorsque concerné)

(**************************************							
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)				
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	8_Accords-Avis- Consultatifs	Fichier n°858- NORDEX- Portes du Nivernais-8-1- AvisDGAC	1-3				
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)		Fichier n°8					
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	8_Accords-Avis- Consultatifs	Fichier n°858- NORDEX- Portes du Nivernais-8-1- AvisDGAC	1-3				
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	8_Accords-Avis- Consultatifs	Fichier n°8-58- NORDEX- Portes du Nivernais-8-2- Avis Météo France	1-2				